

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-01

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	

Objet :

Orientations budgétaires 2026

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président et les vice-présidents, chacun dans leur domaine respectif, présentent les orientations budgétaires retracées dans le document en annexe.

Après présentation de ces orientations budgétaires et tenue d'un débat sur ces mêmes orientations ainsi que l'ensemble des sujets présentés, le Conseil communautaire prend acte de l'organisation du débat budgétaire 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE



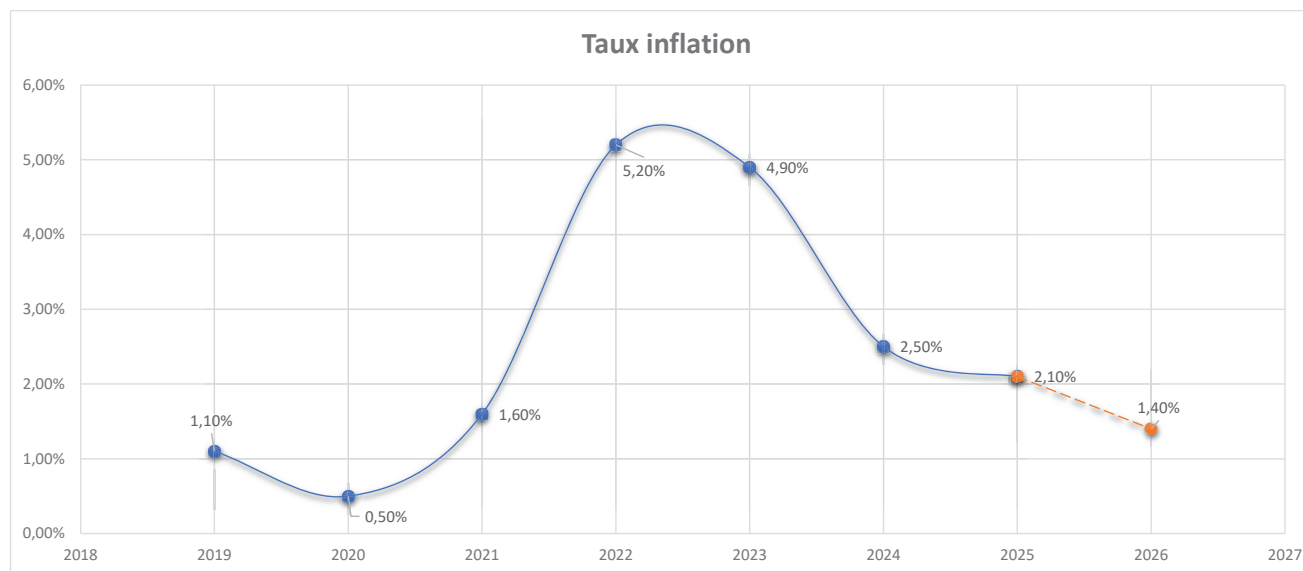
Contexte budgétaire national

Le contexte budgétaire national reste très incertain, tant en termes de choix que de calendrier, sans aucune visibilité sur les décisions qui impacteront les budgets des collectivités locales à travers le projet de loi de finances 2026.

Les principaux points pouvant affecter la communauté de communes seraient :

- une DGF stable en euros, sans indexation sur l'inflation
- des enveloppes DETR et DSIL constantes, voire en retrait
- une évolution des règles du FCTVA, avec plusieurs types de dépenses qui pourraient sortir des dépenses éligibles
- la poursuite de l'effort supplémentaire demandé aux plus grandes collectivités, dont le Département de la Haute-Garonne et la Région Occitanie, ce qui impactera toujours plus leurs engagements auprès des collectivités locales

L'inflation



Comptes administratifs 2024-2025

Réalisations 2025 arrêtées au 29 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

CHAP	FONCTIONNEMENT	Du 01/01/25 au 29/09/2025	CA 2024	CA 2023	CA 2022
011-	Total Charges à caractère général	2 228 707 €	3 757 728 €	3 661 429.24 €	3 737 655.07 €
012-	Total Charges de personnel	4 442 410 €	5 996 608 €	5 498 985.65 €	5 647 291.58 €
014-	Atténuations de produits	1 961 407 €	2 794 842 €	2 612 722.75 €	2 622 954.03 €
022-	Total dépenses imprévues fonctionnement	- €	- €	- €	- €
023-	Total Virement section d'Investissement	- €	- €	- €	- €
042-	Total Opérations d'ordre entre section	150 230 €	598 196 €	592 690.42 €	432 006.93 €
65-	Total Autres charges de gestion courant	1 463 148 €	1 782 939 €	1 650 694.53 €	1 565 906.85 €
66-	Total Charges financières	115 791 €	163 140 €	99 766.04 €	80 385.58 €
67-	Total Charges exceptionnelles	420 €	20 961 €	31 015.49 €	4 143.50 €
68-	Total Dotations aux amortissements	- €	3 095 €	10 629.78 €	6 945.83 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	10 362 114 €	15 117 509 €	14 157 573.90 €	14 097 289.37 €
CHAP		Du 01/01/25 au 29/09/2025	CA 2024	CA 2023	CA 2022
013-	Total atténuation de charges	72 644 €	169 469 €	148 600.85 €	165 031.27 €
042-	Total Opérations d'ordre entre section	34 600 €	1 350 516 €	1 097 487.36 €	1 595 436.32 €
70-	Total Produits des services	277 859 €	887 109 €	813 250.16 €	979 556.56 €
73-	Total Impôts et taxes	7 544 103 €	10 147 528 €	9 860 991.31 €	9 386 728.23 €
74-	Total Dotations et participations	2 174 704 €	2 689 374 €	2 970 683.86 €	2 745 139.06 €
75-	Total Autres produits de gestion courante	149 401 €	207 762 €	193 412.69 €	172 197.44 €
76-	Total Produits financiers				3 000.00 €
77-	Total Produits exceptionnels	150 298 €		9 183.60 €	80 518.54 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	10 403 609 €	15 451 757 €	15 093 599.83 €	15 127 607.42 €
002-	Total résultat de fonctionnement reporté	2 449 272 €	2 115 024 €	1 178 998.07 €	2 363 091.27 €
	TOTAL DES RECETTES	12 852 881 €	17 566 781 €	16 272 597.90 €	17 490 698.69 €

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		334 248 €	936 025.93 €	1 030 318.05 €
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT avec report		2 449 272 €	2 115 024.00 €	3 393 409.42 €

CHAP	INVESTISSEMENT	Du 01/01/25 au 29/09/2025	CA 2024	CA 2023		Envoyé en préfecture le 22/10/2025 CA 2022 Reçu en préfecture le 22/10/2025 Publié le 1 595 436 32 € ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €		
040	Opérations d'ordre de transfert	34 600 €	1 350 516 €	1 097 487.36 €		
041	Opérations patrimoniales	7 935 €	390 031 €	- €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 444 265 €	620 222 €	548 418 .82 €		
20	Immobilisations incorporelles	51 708 €	86 721 €	220 635.67 €		
204	Subventions d'équipement versées	64 775 €	94 739 €	99 983.39 €		
21	Immobilisations corporelles	677 089 €	2 099 190 €	1 312 876.00 €		
23	Immobilisations en cours	1 768 223 €	1 027 952 €	- €		
26	Participations et créances rattachées	10 700.00 €	8 700.00 €	8 700.00 €		
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	4 059 295 €	5 678 071 €	3 288 101.24 €		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- 2 387 945.31 €		
	TOTAL DES DEPENSES	4 059 295 €	5 678 071 €	5 676 046.55 €		

CHAP		Du 01/01/25 au 29/09/2025	CA 2024	CA 2023	CA 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
024	Produits de cessions	- €		- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 230 €	598 196 €	592 690.42 €	432 006.93 €
041	Opérations patrimoniales	7 935 €	390 031 €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	384 000 €	406 487 €	2 532 309.24 €	1 446 994.87 €
13	Subventions d'investissement	1 435 885 €	1 071 761 €	1 228 684.69 €	1 455 105.48 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 286 000 €	3 732 000 €	1 655 403.60 €	- €
20	Immobilisations corporelles (régul)	24 750 €			
23	Immobilisations en cours (avances versées)	16 353 €			
27	Autres immobilisations financières	15 €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 305 169 €	6 198 475 €	6 009 087.95 €	3 334 107.28 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	853 445 €	333 041€	€	€
	TOTAL DES RECETTES	4 158 614 €	6 531 516 €	6 009 087.95 €	3 334 107.28 €

RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		520 404 €	- 2 720 986.71 €	- 1 134 647.91 €
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT avec report		853 445 €	333 041.40 €	- 2 387 945.31 €

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2024	CA 2023	CA 2022
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT		334 248 €	936 026 €	1 030 318 €
BESOIN DE FINANCEMENT (Résultat section d'investissement + RAR Recettes - RAR Dépenses)		520 404 €	2 720 987 €	- 1 134 648 €
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT DEFINITIF		€	1 178 998 €	- 2 363 091 €
		2 449 272 €	2 115 024 €	3 393 409 €

Focus sur l'emploi

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

- Parmi les principales modifications en 2025, en termes d'emploi et d'activité, il faut noter :
- l'augmentation d'effectif des aides-soignants liée à l'augmentation de la capacité accordée par l'ARS au Service à Domicile Soins, portant le nombre de lits de 59 à 74 au 1^{er} septembre 2025.
 - la réorganisation des territoires respectifs d'intervention du Service Enfance Jeunesse et de l'APEAI : la répartition de la gestion des ALAE, à compter de la rentrée de septembre 2025, a été modifiée, impactant l'emploi direct à la communauté de communes depuis cette rentrée scolaire :
 - L'APEAI reprend la gestion de l'ALAE de Lestelle de Saint Martory, en cohérence sur le RPI Lestelle/Montsaunès
 - La communauté de communes reprend la gestion des ALAE des deux RPI Couret/Estadens/Ganties et Encausse/Soueich, pour une continuité territoriale avec l'ALSH d'Aspet

	Emplois en équivalent temps plein (ETP)		
	Au 30/09/2025	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Budget principal	138 (+ mises à disposition sur le périscolaire)	126 (+ mises à disposition sur le périscolaire)	124 (+ mises à disposition sur le périscolaire)
Budget SAAD	68	60	52
Budget SSIAD	21	18	13

Au 30 septembre 2025, l'effectif total de la collectivité est de 260 agents, avec :

- 129 fonctionnaires
- 15 stagiaires
- 116 contractuels, dont 7 CDI, 3 en contrat d'apprentissage

La rémunération moyenne mensuelle en 2024 des agents selon les catégories est de :

- C : 1 710 € net
- B : 2 108 € net
- A : 2 873 € net

Evolution des effectifs sur 2026

La création du CIAS Cagire Garonne Salat, avec un transfert intégral du Service Autonomie, amène le transfert de près de 100 agents à compter du 1er janvier 2026 dans cette nouvelle entité, y compris les aides-soignants en cours d'intégration pour faire face à l'extension de l'activité du Service Autonomie Soins.

Le renforcement de l'offre petite enfance à Aspet : à compter du 1er janvier 2026, le multi-accueil d'Aspet sera ouvert, comme ceux de Salies et de Saint-Martory, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, avec une structure modulaire qui complète les locaux actuels pour l'accueil de 12 enfants. Cette installation est provisoire, dans l'attente d'un nouveau multi-accueil de 18 places pour lequel le travail préparatoire de maîtrise d'œuvre a été engagé.

Formation et Formation Mutualisée

Nombre de jours de formation ou d'heures de formation : 615 jours pour 223 agents soit 3 800 heures en 2024, en hausse de 20% par rapport à 2023. En 2025, sur les trois premiers trimestres, 150 agents sont partis en formation pour plus de 2 200 heures sur 370 jours.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

Beser Levraut

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

Fin 2024, un plan de formation mutualisée, en partenariat avec le CNFPT, a été lancé pour l'année 2025 à l'échelle du territoire, en particulier, avec les communes.

Cette démarche collective sur le territoire communautaire a pour ambition de contribuer au développement et au maintien des compétences pour un service public de proximité et de qualité. La Communauté de communes Cagire Garonne Salat est précurseur en la matière parmi les territoires alentours.

Sur 2025, 12 sessions ont été organisées choisies en fonction des demandes des employeurs locaux et dispensées sur le territoire et au CFA de Gourdan-Polignan pour une formation spécifique. Elles représentant 25 jours de formations pour 175 heures avec plus de 145 participants sur les communes du territoire.

Le CNFPT mobilise chaque année des financements spécifiques pour ces formations dont la démarche est reconduite pour 2026.

Rémunérations

En 2026, dans le contexte budgétaire et financier national et avec une inflation atténuée, il n'y a aucune perspective d'évolution du point d'indice de rémunération des agents publics, fixé à 4.92€ depuis 2023. Seuls le GVT (glissement vieillesse technicité) et la hausse du taux de cotisation CNRACL devraient réellement affecter la masse salariale.

Les rémunérations estimées pour le Service Autonomie seront celles qui intégreront en 2026 le budget du CIAS.

	Estimation 2026	Projection au 31/12/2025	2024 (*)	2023	2022
Budget principal	6 250 000 €	5 950 000 €	5 996 607 €	5 498 985 €	5 647 292 €
Service Autonomie	3 170 000 €	3 250 000 €	2 358 886 €	2 056 682 €	1 725 467 €
			985 871 €	660 464 €	615 774 €

*dont prime pouvoir d'achat

- En 2025, les mesures suivantes ont été mises en place, impactant la masse salariale et les conditions de travail :
- L'ajustement du RIFSEEP, qui s'impose aux employeurs territoriaux dans le cadre du congé maladie ordinaire : l'indemnisation des fonctionnaires est réduite de 100% à 90% et suppression de la dégressivité de l'IFSE qui vient, en partie, compenser la perte de salaire
 - Les indemnités de manieiment de fonds pour les régisseurs peuvent désormais être cumulées avec le RIFSEEP
 - Des modalités assouplies d'exercice du travail à temps partiel pour permettre à tous les agents d'en bénéficier

Absentéisme Maladie et AT/MP

	2025 Jusqu'au 30/09/2025	2024	2023	2022
Nbre de personnes	106 personnes dont 19 AT MP	119 personnes dont 22 AT MP	134 personnes dont 28 AT MP	131 personnes dont 17 AT/MP
Nbre arrêts de travail	148	146	204	313
AT MP	1 448 jours	1 857 jours	2 665 jours	1 478 jours
Maladie longue durée et mi-temps thérapeutique	3 757 jours	6 063 jours	7 235 jours	5 281 jours
Maternités	140 jours	995 jours	608 jours	475 jours

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 2022

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

Berser Levraut

La cotisation d'assurance du personnel CNRACL qui couvre le risque Accident de travail/Maladie professionnelle s'élève, pour l'année 2025, à 208 503.65 €.

La maladie et la maternité des agents CNRACL sont prises en charge par la collectivité, sans assurance.

Recettes de remboursement du personnel intercommunal sur le budget principal

	Remboursement maladie (c/6419)	Mises à disposition Bonnefont	Mises à disposition secrétariat de mairies et syndicat des écoles des 3 Vallées
2025	Environ 100 000 €	Estimé 42 000 €	Estimé 170 000 € avec le développement du secrétariat de mairie mutualisé
2024	169 469 €	41 863 €	106 770 €

GIP Ma Santé Ma Région - Participation financière au GIP

	2025	2024	2023	2022
Centre de Santé d'Aspet	148 727 €	67 762 €	40 000 €	21 473 €
Centre de Santé de Saint-Martory	36 079 €	72 997 €	50 000 €	- €

Subventions

	Voté en 2025	Versé en 2024	Versé en 2023
Office de Tourisme Cagire Garonne Salat	304 900.00 €	304 900.00 €	288 000.00 €
APEAI	253 300.00 €	253 300.00 €	225 000.00 €
Les Tout Petits de Haute Garonne (UDAF)	109 600.00 €	96 500.00 €	81 200.00 €
ACPA Chenil de Saint Gaudens	13 752.00 €	13 754.00 €	- €
Associations sportives	65 500.00 €	65 220.00 €	54 070.00 €
Associations culturelles	90 180.00 €	89 400.00 €	79 500.00 €
PRONOMADE(S)	30 000.00 €	30 000.00 €	26 000.00 €
PNR	8 740.00 €	8 740.00 €	8 740.00 €
Amicale du personnel	44 000.00 €	44 000.00 €	44 000.00 €
Les Restos du Cœur	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Autres subventions à des associations	48 679.50 €	41 205.50 €	42 155.50 €
MONTANT TOTAL	978 651.50 €	957 019.50 €	858 665.50 €

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

Berser
Levraut

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

Fiscalité

Evolution des bases fiscales

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit, des bases d'imposition pour les propriétés non bâties et les propriétés bâties, relève d'un calcul codifié à l'article 1518 bis CGI.

Ainsi, en 2025, les bases ont augmenté de 1.7% et en 2024 de 4%.

Toutefois, les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ont été revues à la baisse compte tenu du recentrage des bases à l'issue de la 1^{ère} année d'application de la réforme des modes de déclaration.

En 2026, la réactualisation des valeurs locatives devrait être limitée du fait du ralentissement de l'inflation. Ainsi, le coefficient de revalorisation pour 2026 sera probablement proche de 1.01 (soit + 1%) hors évolutions physiques (constructions, travaux ...). Par prudence, on ne prévoit aucune revalorisation des bases THRS.

Compte tenu des bases 2025, on peut estimer pour 2026 à taux fixe :

	Bases 2025	Taux votés 2025	Bases revalorisées de 1.01 (sauf HRS)	Produit fiscal supplémentaire à taux fixe
Foncier bâti	22 312 000	7.48 %	22 535 000	16 680
Foncier non bâti	791 800	8.04 %	799 700	635
Habitation sur les résidences secondaires	5 286 000	12.66 %	5 286 000	-
CFE	4 162 000	30.70 %	4 203 600	12 771
				30 086

Par ailleurs, le produit de la TEOM étant calculé sur les bases du foncier, ce même coefficient de revalorisation aura aussi un effet mécanique de 1 % à taux de TEOM constant (10.80 %), soit 48 570 €.

A noter que ce taux de TEOM a régulièrement était diminué depuis 2018, ramené à 10.80% en 2025.

Les bases estimatives 2026 seront connues au printemps 2026 et les taux de fiscalité seront votés à ce moment-là.

Gemapi

		Estimation 2026	2025 au 30/09/2025	2024	2023
RECETTE PERCUE		156 600 € prévu	156 600 € prévu 119 536 € perçu	156 600 € voté 148 321 € perçu	124 000 € voté 115 732 € perçu
VERSEMENTS	SYNDICAT SALAT VOLP	61 884 €	61 884 €	61 884 €	51 323 €
	SM GARONNE AMONT	94 664 €	94 664 €	94 664 €	70 069 €

Chaque année, le produit perçu est légèrement inférieur au produit voté, compensé par une dotation.

Les taux additionnels de GEMAPI applicables en 2025 qui ont été déterminés par le service de fiscalité directe locale pour atteindre le produit voté sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

Berser Levraut

	THS+THLV	TFPB	TFPNB	CFE
Taux	0.448	0.404	1.61	0.568

Envoyé en préfecture le 22/10/2025
Reçu en préfecture le 22/10/2025
Publié le
ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE



Taxe de séjour

Les produits sont calculés par année de séjours touristiques.

	Au 30/09/2025	2024	2023	2022
Taxe de séjour	14 837 €	34 477 €	33 087 €	32 520 €

Le reversement de la taxe additionnelle départementale de 10% et de la taxe additionnelle pour la Société du Grand Projet Sud-Ouest (ligne LGV) de 34% depuis le 01/01/2024 a été réalisé par la collectivité en 2024 et en 2025. Au 30 septembre 2025, il faut noter que le produit de la taxe de séjour de la saison estivale 2025 n'est pas encaissé.

Un travail de relance des impayés des années 2021 à 2023 a été mené durant le printemps et l'été 2024, permettant de recouvrir environ 2 700€ au titre des années antérieures.

Un nouveau travail de relance est réalisé à l'automne 2025.

Participation financière au Service Autonomie

Le budget annexe du service autonomie – aide est déficitaire de façon récurrente depuis plusieurs années, sans que la prise en charge par le Département ne permette de couvrir le coût de revient horaire et l'écart entre le prix de revient et le tarif décidé par le Département s'accroît chaque année.

La mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), auquel tout le Service Autonomie sera transféré, permettra, en particulier, de bénéficier des mesures de l'article L 241-10 du code de la sécurité sociale en matière d'exonérations de cotisations CNRACL pour les aides à domicile, limitant ainsi le coût de revient de l'aide à domicile, et ainsi atténuant le déficit de fonctionnement.

La création du CIAS porte sur le seul transfert du Service Autonomie parmi les compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire, sans transfert de compétences des CCAS des communes. Le transfert de la compétence aura lieu en date du 1^{er} janvier 2026, avec le transfert des moyens humains et matériels. Le CIAS restera abrité dans les locaux de la Communauté de communes.

La communauté de communes devra cependant prévoir annuellement une subvention de fonctionnement au CIAS au regard de la non-prise en charge par le Département de l'intégralité des coûts.

Attributions de compensation

AC	Estimation 2026	2025	2024	2023
Positives (versées aux communes par la CC)	967 670 €	990 939.37 €	1 012 142.82 €	1 005 042.75 €
Négatives (versées par les communes à la CC)	441 610 €	422 107.04 €	324 685.31 €	321 137.66 €

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

Berser
Levrault

La prise de compétence pour la création d’un futur établissement thermal à Salies-du-Salat ne se traduit pas, à ce stade, par une modification des attributions de compensation.

- Les AC 2025 ont varié pour deux raisons :
- Le transfert des charges lié à la compétence en matière de fourrière/refuge pour animaux
 - La mutualisation des services refacturés par la Communauté aux communes (secrétariat mutualisé, prestations espaces verts) via les AC à partir de 2025.

Les AC 2026 prendront en compte en particulier les ajustements de la mutualisation 2025 et le développement de la mutualisation en 2026.

Ventes Domaines

Depuis fin 2024, la Communauté de communes, recourt au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DOMAINES), qui offre la possibilité, de vendre de biens réformés aux enchères en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes. Ainsi, la communauté de communes favorise le réemploi des biens dont elle n'a plus l'utilité, réduit ainsi les rebuts, avec la volonté de créer de nouvelles recettes avec un patrimoine mobilier devenu inutile et permet aussi d'optimiser les surfaces et volumes de stockage.

Les communes sont consultées à chaque mise en vente publique et ont la faculté d’acheter en priorité.

Pour l’année 2025, le montant des ventes de matériel réformé s’élève à la somme de 59 530 € au 30 septembre 2025.

Politique Voirie

Le Conseil Départemental a informé les communautés de communes et les communes qu'il ne finance plus à partir de 2026 la voirie : ni pool routier, ni dégâts d'orage.

- Suite au travail mené en commission puis à la conférence des Maires du 8 septembre 2025, il a été retenu de réaliser :
- un programme de travaux annuel de 600 000 € en investissement, avec une programmation intercommunale pluriannuelle en fonction des besoins
 - des travaux d'entretien de la voirie avec une enveloppe annuelle de 520 000 €

Endettement

Evolution de la dette

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

Quatre prêts ont été souscrits en 2025 : trois prêts à long terme (10 et 15 ans) et un prêt relais FCTVA et subventions :

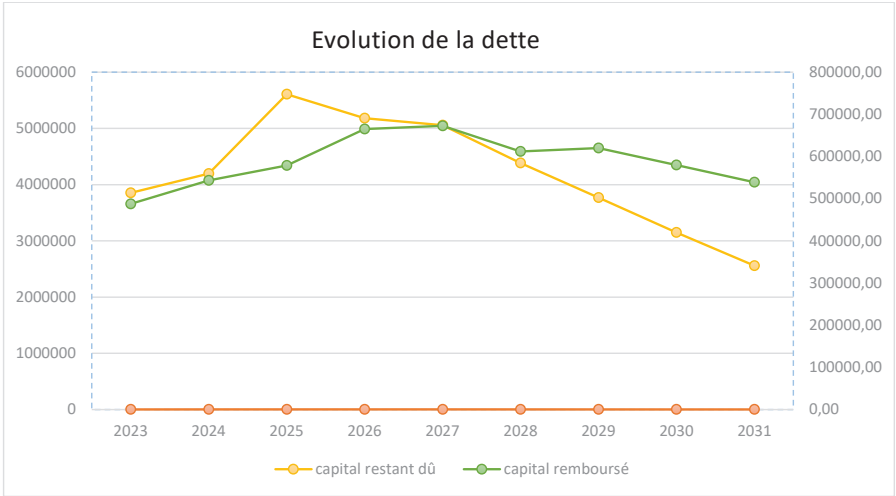
- | | | | |
|---------------------------------|------------|----------------------|-----------------------|
| • Prêt relais FCTVA/subventions | taux 2.64% | montant 486 000.00 € | durée : 2 ans in fine |
| • Prêt long terme | taux 3.35% | montant 345 000.00 € | durée : 15 ans |
| • Prêt long terme | taux 3.09% | montant 455 000.00 € | durée : 10 ans |
| • Prêt long terme | taux 3.34% | montant 540 000.00 € | durée : 10 ans |

Les prêts à long terme ont été souscrit pour financer, en particulier :

- L’acquisition d’un nouveau bâtiment Services techniques à Mane
- Le parking du gymnase de Salies du Salat
- L’acquisition et mise en sécurité de locaux « Accueil St-Germain » à Salies du Salat
- L’acquisition et la maitrise d’œuvre de la nouvelle maison de santé de St-Martory
- L’investissement de matériels (benne OM, épareuse, colonnes, chapiteaux, ...), des cache-containers OM et la mise en conformité électrique des services techniques

Le capital restant dû au 01/01 dans les prochaines années est le suivant :

Années	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Capital restant dû	3 855 413 €	4 195 773 €	5 607 174 €	5 181 000 €	5 055 954 €	4 383 174 €	3 771 151 €	3 150 941 €	2 559 208 €
Capital remboursé	487 737 €	543 465 €	578 497 €	665 042 €	672 780 €	612 023 €	620 210 €	580 033 €	538 896 €
Prêt relais - capital à rembourser			1 126 391 €	1 988 288 €	486 000 €				



Capacité de désendettement

Années	2024	2025	2026
Capital restant dû	4 195 773 €	5 607 174 €	5 181 000 €
Capacité autofinancement brute 2024	841 000 €		
Délai désendettement	4.99 ans	6.66 ans	6.16 ans

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE

Berser
Levrault

La remontée des taux d’intérêt à partir de 2022 a alourdi les dépenses de fonctionnement.

L’épargne brute ou capacité d’autofinancement (CAF) Brute, ressource interne, est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d’une collectivité locale. Le ratio de désendettement maximum conseillé est de 8 à 9 ans

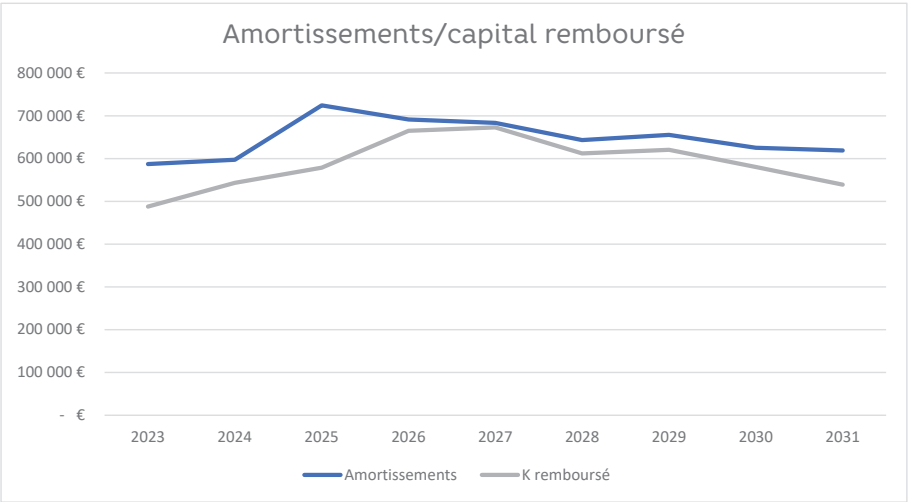
	Délai de désendettement	Taux d’endettement	Encours de dette par habitant
CC Cagire Garonne Salat 2024	4.99 ans	40%	305 €/hab
Moyenne pour groupements à fiscalité propre fin 2023	3.30 ans	44%	346 €/hab médiane*

*source Observatoire des finances et de la gestion publique locales

Amortissement/Capital sur emprunt remboursé

Années	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Amortissements	587 115 €	597 322 €	724 274 €	691 093 €	683 087 €	642 909 €	655 384 €	624 979 €	618 956 €
Capital remboursé	487 737 €	543 465 €	578 497 €	665 042 €	672 780 €	612 023 €	620 210 €	580 033 €	538 896 €

Ces courbes confirment la nécessité d’investir, chaque année, afin d’équilibrer les dotations aux amortissements avec le capital sur emprunts amortis. Les amortissements tiennent compte des investissements prévus.



Investissements 2025 – Etat de situation

Investissements 2025 – Etat de situation						Envoyé en préfecture le 22/10/2025	
		Dépenses HT Réalisées 30/09/2025	Dépenses HT À réaliser 2025	Recettes perçues		Reçu en préfecture le 22/10/2025	
						Publié le	Recettes futures
						ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE	
				Années précédentes		2025	
FONDS DE CONCOURS	RAR 2022 à 2025	20 263 €	130 398 €				
AIDES ECONOMIQUES	EPI CENTRE / SAVEURS DU COMMINGES / DYNZO / MARTI	36 372 €	25 500 €				
DEVELOPPEMENT DURABLE	2 Véhicules électriques		48 000 €			Fonds vert 19 200 €	Fonds vert 19 200€
MAISON DE SANTE ASPET	Agrandissement 25 820 € HT (2023) 759 265 € HT (2024)	3 032 €	1 700€	Etat 41 400 € (2024)		Etat 96 600€ Région 78 000€ CD31 176 203€	Région 117 000 €
THERMALISME	Thermes Salies - Etude ARAC	22 800 €	47 810 €				
TOURISME et RANDONNEES	Pôle Pleine Nature 58 858€ (2023) 118 599 € (2024)	34 600 €	8 395 €	Etat 77 292.80 € (2024) Etat 46 375.68 € (2022)		Etat 30 917.12 €	
	Lac de Touille Etudes zone humide	18 240 €					CD31 9 506€
MULTI ACCUEIL	Multi accueil SALIES - Charpente	27 437 €					CAF 45 268 €
	Multi accueil SALIES - Divers travaux		51 658 €				
	Multi accueil ASPET 2024 1160€		13 124 €	MSA 2024 9 120 €		MSA 2025 2 280€	
	Multi accueil ST MARTORY 2024 4 625€	18 442 € €	53 884 €				CAF 64 534 €
SPORT	GYMNASSE DE SALIES 1 031 492 € HT (2024)	1 067 017 €	96 636 €	Etat 149 700 € (2024)		Etat 226 340 € CD31 273 579 €	Etat 122 960 € Région 180 000 € CD31 406 060 €
OM/DECHETTERIE	Matériel OM bras de levage	57 462 €					CD31 9 906 €
	Composteurs collectifs et matériel		10 019 €			Fonds vert 4 007 €	Fonds vert 4 008 €
	Réfection quai de transfert +séparateur hydrocarbure	12 755 €	3 062 €				
VOIRIE	Travaux voirie Pool routier	123 944 €	75 219 €			CD31 (2024) 256 343 € CD31 (2024) 116 789 €	Solde du pool
	Matériel Voirie Tracteur/chargeur	86 500 €					
	Dégâts intempéries						CD31 17 958 € A solder
ESPACES VERTS	Faucheuse	43 000 €					
BATIMENTS	Atelier Clarous 2	410 729 €	3 392 €			Etat DETR 148 000 €	CD31 demandée
	Fourgon	27 945 €					
FESTIVITES	Bâche/Tentes/trépieds/Remise aux normes électrique	17 321 €					
OUTILLAGE	Découpeur plasma/Séparateur/Karcher/Compresseur	8 474 €					

Programme pluriannuel d'investissements

	Localisation	Coût total HT	Subventions obtenues	Subvent	Publié le
Fonds de concours aux communes		Enveloppe financière 2024 : 65 000€ Enveloppe financière 2025 : 80 000 € Enveloppe financière 2026 à définir			
Multi-accueil	Salies	Travaux toiture 200 000 € HT		X	CAF ou autres 160 000 €
	Aspet	Etude de MOE 1 ^{ère} partie 100 000 €		X	Région
Pôle pleine nature	Hors zone montagne	143 500 €	- Etat FNADT 71 750 € - CD31 7 175 €		
Accueil St-Germain	Salies-du-Salat	Acquisition et sécurisation 163 000 €	- DETR 2024 70 000 € - CD31 60 000 €		
Maison de santé	Saint-Martory	Acquisition foncière 60 000 € MOE 1 ^{ère} partie 100 000 €		X	
Lac de Touille - Baignade	Touille	200 000 €	CD31 60 000€		Etat 100 000€ (à demander)
Pumptrack – Wallride	Arbas	30 000 €		X	LEADER 12 000€ CD31 12 000€
Aides économiques (immobilier et commerces)		50 000 € par an			

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 11/11/2025
demandé

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_1-DE



Services techniques		
Matériel OM		
2025 - réalisé au 30/09	114 560 €	
2026	146 000 €	
Matériel de voirie		
2025 - réalisé au 30/09	160 263 €	
2026	243 000 €	
Fêtes et manifestations		
2025 - réalisé au 30/09	17 321 €	
2026	17 000 €	
Espaces verts et rando		
2025 - réalisé au 30/09	47 882 €	
2026	11 000 €	
Bâtiments et autres ST		
2025 - réalisé au 30/09	43 460 €	
2026	73 000 €	
Voirie		
2025 - réalisé au 30/09	164 322 €	Ecritures annuelles de transfert en section d'investissement des travaux routiers en régie à réaliser en fin d'année
2026	600 000 €	

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-02

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			Objet :
			CIAS Cagire Garonne Salat – Désignation des représentants au CA

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.



Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du Service Autonomie, rappelle la décision du conseil communautaire en date du 18 septembre 2025 de créer un CIAS, avec un conseil d'administration composé de 15 membres, répartis de la façon suivante :

- Le président de la communauté de communes est président de droit du conseil d'administration du CIAS
- 7 membres élus au sein du conseil communautaire
- 7 membres nommés par le Président de la communauté de communes dans les conditions de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles

Mme LLORENS propose de désigner les 7 membres élus au sein du conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires.

Suite à un débat contradictoire,

Vu le CGCT et en particulier l'article L2121-21,
Vu la délibération n°2025-05-01 en date du 18 septembre 2025,
Vu les candidatures présentées en séance :

Claudette ARJO
Albert CIGAGNA
Philippe GIMENEZ
Marie-Christine LLORENS
Maryse MOURLAN
Corinne ORTET
Jean-Bernard PORTET

L'assemblée décide de :

- Procéder au scrutin à main levée pour effectuer la désignation des membres élus au CIAS Cagire Garonne Salat
- Désigner les 7 membres élus au Conseil d'administration selon le tableau suivant :

Membres élus
Claudette ARJO
Albert CIGAGNA
Philippe GIMENEZ
Marie-Christine LLORENS
Maryse MOURLAN
Corinne ORTET
Jean-Bernard PORTET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-03

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet :</u>
			Budget prévisionnel 2026 –
			Service Autonomie - Aide

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du Service Autonomie, rappelle que chaque année il convient de proposer avant le 30 octobre au Conseil Départemental et à l'ARS, en leur qualité d'autorités tarifcatrices, les budgets prévisionnels de l'année suivante.

Mme LLORENS précise que la communauté de communes est amenée à valider ces deux budgets prévisionnels, qui seront ensuite repris par le CIAS lors de sa mise en place effective, en intégrant à ce moment-là :

- L'exonération de cotisations CNRACL pour les aides à domicile, à laquelle le CIAS est éligible ;
- Une subvention d'équilibre de la communauté de communes, au regard de l'écart entre le tarif décidé par le Conseil Départemental et le coût réel de revient des heures d'intervention.

Mme LLORENS expose que le résultat négatif reporté proposé est composé, comme les années précédentes, du 3^{ème} tiers du déficit 2022, du 2nd tiers du déficit 2023 et du 1^{er} tiers du déficit 2024, pour un total de 361 100,49 €.

Mme LLORENS note aussi que les 30 véhicules électriques en leasing permettent de réduire les frais de déplacement remboursés aux agents.

Section d'exploitation

Dépenses	Proposé
Total	2 852 340,49 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	361 100,49 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	93 450,00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	2 168 450,00 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	229 340,00 €

Recettes	Proposé
Total	2 852 340,49 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	2 343 740,49 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'Exploitation	308 600,00 €
019 Groupe 3 : Produits financiers	200 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses	Proposé
Total	169 672,32 €
003 Excédent prévisionnel d'investissement	0 €
20 Immobilisations incorporelles	5 971,32 €
21 Immobilisations corporelles	163 701,00€

Recettes	Proposé
Total	169 672,32 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 172,32 €
10 Subvention d'investissement	100 000,00 €
28 Amortissements des immobilisations	15 000,00 €
49 Dépréciation des comptes de tiers	1 500,00 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER le budget prévisionnel 2026 du Budget annexe du Service Autonomie – Aide tel que présenté dans les tableaux ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_3-DE



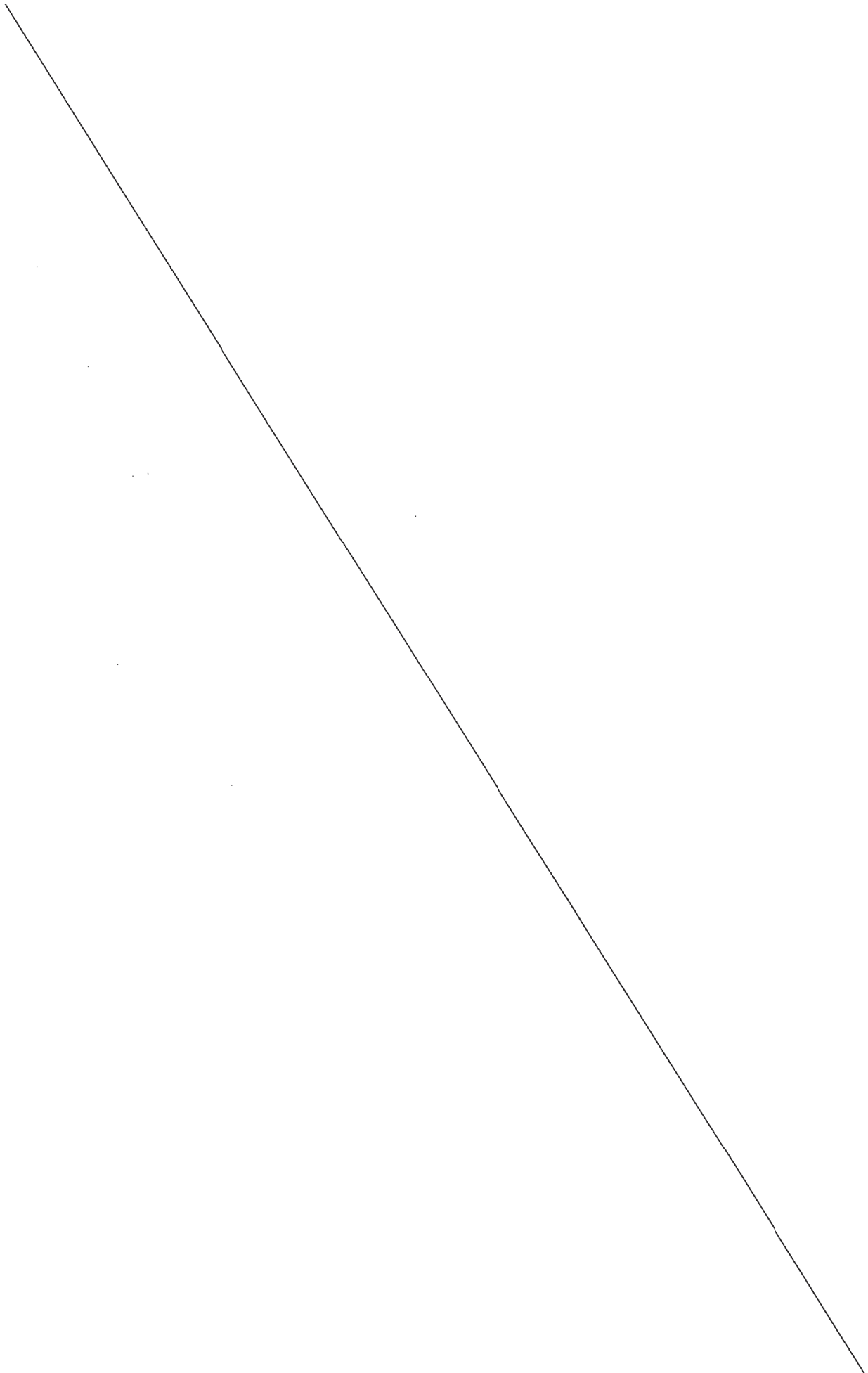
Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_3-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-04

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			Objet :
			Budget prévisionnel 2026 –
			Service Autonomie - Soins

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du Service Autonomie, rappelle que chaque année il convient de proposer avant le 30 octobre au Conseil Départemental et à l'ARS, en leur qualité d'autorités tarificatrices, les budgets prévisionnels de l'année suivante.

Mme LLORENS précise que la communauté de communes est amenée à valider ces deux budgets prévisionnels, qui seront ensuite repris par le CIAS lors de sa mise en place effective.

Mme LLORENS rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2025, ce service est autorisé pour 74 lits, au lieu de 59 lits, nécessitant des moyens humains et matériels en cohérence. Le budget prévisionnel 2026 intègre donc cette augmentation de capacité en année pleine.

De plus, Mme LLORENS précise que le déficit reporté est constitué du 3^{ème} tiers du déficit 2022 et du 2nd tiers du déficit 2023.

Section d'exploitation

Dépenses	Proposé
Total	1 329 977,71 €
002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	98 807,71€
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	183 550,00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	998 000,00 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	49 620,00 €

Recettes	Proposé
Total	1 329 977,71 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 325 831,51 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'Exploitation	4 146,20 €

Section d'investissement

Dépenses	Proposé
Total	21 532,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	0 €
20 Immobilisations incorporelles	501,00 €
21 Immobilisations corporelles	21 031,00 €

Recettes	Proposé
Total	21 532,00 €
10 Dotation - FCTVA	3 532,11 €
13 Subventions d'investissement	0 €
28 Amortissements des immobilisations	17 000,00 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER le budget prévisionnel 2026 du Budget annexe du Service Autonomie – Soins tel que présenté dans les tableaux ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_4-DE

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

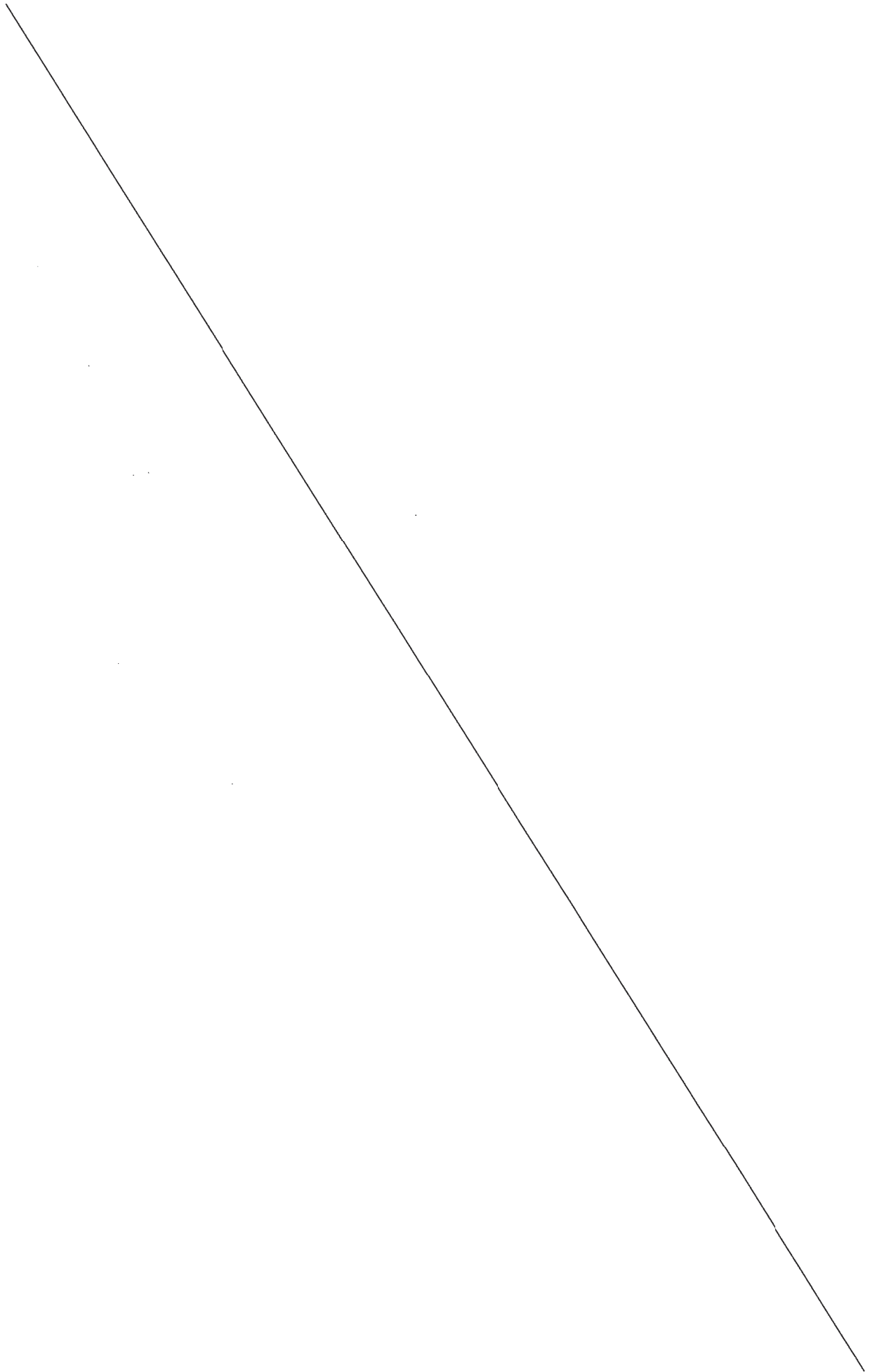
Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_4-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-05

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 +	Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 1	
	9 procurations		

Objet :

Aide à l'immobilier d'entreprise –

SCI CHRISTY

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Franczal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge du développement économique, rappelle que la communauté de communes s'est dotée d'un règlement des aides à l'immobilier économique, en coopération avec le Conseil Départemental et la Région.

Dans ce cadre, Mme MOURLAN expose le projet de la SCI Christy, représentée par M. Christophe BOUGIE afin d'y installer les Ambulances Pyrénées Services (APS).

Cette société est actuellement locataire d'un bâtiment sis 15 Bd Jean Jaurès à Salies-du-Salat. Celui-ci devient trop exigü et ne permet pas de stationner les véhicules professionnels de façon sécurisée.

L'achat d'un bâtiment inoccupé situé 288A allée des Ormeaux à Salies-du-Salat permettra de centraliser l'activité, d'améliorer le cadre de travail du personnel et d'assurer une meilleure sécurité des biens.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 189 462,67 € dont 163 650 € d'achat et de frais notariés et 25 812,67 € de travaux.

Le Conseil Départemental pourrait compléter une aide à l'immobilier, avec le plan de financement suivant dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises :

- Communauté de Communes : 9 662,60 €
- CD31 : 9 283,67 €

Soit au total 18 946,27 €, représentant une aide totale publique de 10 % de l'investissement, conformément au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Suite à un débat contradictoire,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 sur la nouvelle organisation territoriale de la république votée le 7 août 2015 confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1511-1 à L1511-3 et L1511-4 et suivants et R1511 - 4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°2022-01-07 en date du 20 janvier 2022 portant « Renouvellement de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides de l'immobilier d'entreprise avec le Conseil Départemental »,

Vu la délibération n°2024-02-19 du 21 mars 2024, portant approbation du règlement des aides à l'immobilier d'entreprises,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une aide de 9 662,60 € comme précisé ci-dessus
- SOLLICITER un co-financement du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à hauteur de 9 283,67 €
- AUTORISER le Président à signer tout document afférant à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-06

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			Objet : Office du Tourisme CGS – Renouvellement du classement

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.



Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du tourisme, rappelle que l'office de tourisme Cagire Garonne Salat est classé en catégorie II, depuis 2020 et pour une durée de 5 ans. Ce classement arrive donc à échéance et il convient d'en demander le renouvellement, ce qui doit être fait par l'EPCI du territoire.

Mme LLORENS rappelle que le classement est un signe de reconnaissance nationale qui garantit une cohérence et une homogénéité dans les services que les offices de tourisme offrent à leurs visiteurs, avec 19 critères tels que l'espace d'accueil, les périodes et horaires d'ouverture en cohérence avec la fréquentation, la ou les langues étrangères utilisées, la mise à jour de l'information, les supports d'information ...

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- APPROUVER la demande de renouvellement de classement de l'Office du Tourisme Cagire Garonne Salat telle que présentée
- AUTORISER le Président à signer tout document afférant à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-07

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 1	
			<u>Objet :</u> Sentiers de randonnée d'intérêt communautaire

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_7-DE

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du tourisme, et Monsieur Jean Pierre VIALATTE, conseiller délégué en charge de la randonnée, rappellent que la communauté de communes a défini la liste des sentiers d'intérêt communautaire, avec une diversité de pratiques, puis a progressivement complété cette liste par plusieurs délibérations successives.

Mme LLORENS et M. VIALATTE proposent un nouveau sentier à Cassagne, situé entre Cassagne et Belbèze-en-Comminges, qui emprunte en partie le tracé déjà retenu en gravel sous le n°38 par délibération du 16 février 2023.

Ce nouveau sentier, nommé « Ronde du Bessous », relèvera d'un tracé en marche nordique.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les délibérations n° 2023-02-01, n° 2023-09-26 et n°2025-03-25, lisant les différents sentiers d'intérêt communautaire,

L'assemblée décide de :

- APPROUVER l'ajout du sentier « Ronde du Bessous » dans les conditions précitées
- PRECISER que cette liste complète les listes précédemment définies par les délibérations n°2023-02-01, n°2023-09-26, et n°2025-03-25, les termes de ces délibérations restant inchangés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-08

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet :</u> Demande d'inscription au PDIPR

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du tourisme, et Monsieur Jean Pierre VIALATTE, conseiller délégué en charge de la randonnée, rappellent que chaque année la communauté de communes sollicite au Département l'inscription de 5 sentiers au PDIPR. Pour 2025, le conseil communautaire en a délibéré le 19 juin 2025.

Mme LLORENS et M. VIALATTE rappellent aussi qu'un sentier d'intérêt communautaire, sentier n°31, est commun avec la CCPHG sur le site du maquis de Campels, entre Arbon et Malvezie.

Après échanges avec le Conseil Départemental, il est proposé à titre dérogatoire pour 2025 de solliciter l'inscription d'un 6^{ème} itinéraire au PDIPR, cet itinéraire étant commun à deux communautés de communes.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- SOLLICITER l'inscription du sentier mémoriel du maquis de Campels au PDIPR au titre de l'année 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_8-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-09

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet :</u> Servitudes de passage

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_9-DE

Monsieur Patrick BARES, vice-président en charge des services techniques, rappelle que la communauté de communes s'est porté acquéreur sur le site dit de « Clarous » à Mane d'un bâtiment, en complément des locaux des services techniques utilisés depuis plusieurs années.

Cette acquisition fait suite à la cessation d'activité de la poterie et les autres bâtiments professionnels du site sont également en vente.

Le foncier communautaire est imbriqué avec le foncier en cours de vente et les propriétés voisines, l'ensemble nécessitant des servitudes de passage pour les locaux professionnels en vente, les riverains et le syndicat des eaux de l'Arbas pour accéder à leur château d'eau.

M. BARES propose que la communauté de communes fasse établir les éléments de ces servitudes par intervention d'un géomètre, les futurs acquéreurs prenant en charge les frais d'actes. Il propose aussi d'autoriser le Président d'ores et déjà à signer ces actes à intervenir.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- VALIDER l'établissement de servitudes de passage sur le site des services techniques de Mane dans les conditions précitées
- SOLLICITER l'intervention d'un géomètre à cette fin
- AUTORISER le Président à signer tout document afférant à la présente décision, y compris les actes à intervenir

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-10

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	

Objet :
DM3 BP

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose la nécessité de prévoir une décision modificative sur le budget principal pour en particulier :

→ En fonctionnement

- Compléter les taxes foncières pour le site des services techniques de Mane
- Compléter les crédits nécessaires pour les rémunérations
- Permettre les écritures budgétaires pour les cessions d'actifs
- Compléter les dotations aux amortissements
- Ajuster les crédits au regard des accords de subventions, des facturations de services et des contrats signés

Ces modifications s'équilibrent à 221 780 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63512-028 : Taxes foncières	0,00 €	4 255,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	4 255,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-01 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	77 525,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	77 525,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391111-01 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391118-01 : Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-68111-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70632-331 : Redevances et droits des services à caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-706888-01 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 215,00 €
R-70848-01 : Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-70878-633 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 500,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 715,00 €
R-7358-01 : Autres fractions de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 669,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 669,00 €
R-74741-01 : Participations communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-747888-4221 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €
R-747888-7213 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 100,00 €
R-748388-01 : Autres attributions de péréquation et de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 296,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	136 396,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	221 780,00 €	0,00 €	221 780,00 €

→ En investissement

- Compléter parallèlement aux écritures en section de fonctionnement les dotations aux amortissements
- Intégrer la subvention votée au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise
- Ajuster les crédits pour les investissements

Ces modifications s'équilibrent à 130 000 €

INVESTISSEMENT				
R-28138-01 : Amort. autres constructions	0,00 €	0,00 €		
R-2815731-01 : Amort. matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
D-20422-01 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0,00 €	9 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	9 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-720 : Autres constructions	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-720 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-028 : Agencements et aménagements de terrains (en cours)	0,00 €	10 320,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-01 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	0,00 €	103 980,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	114 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-1 et suivants,

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-07-05 portant approbation du budget principal primitif 2025,

Vu la délibération n° 2025-03-04 portant approbation du budget principal supplémentaire 2025,

Vu la délibération n° 2025-04-23 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2025,

Vu la délibération n°2025-05-21 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal 2025,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER la décision modificative n°3 du budget principal 2025 conformément au tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

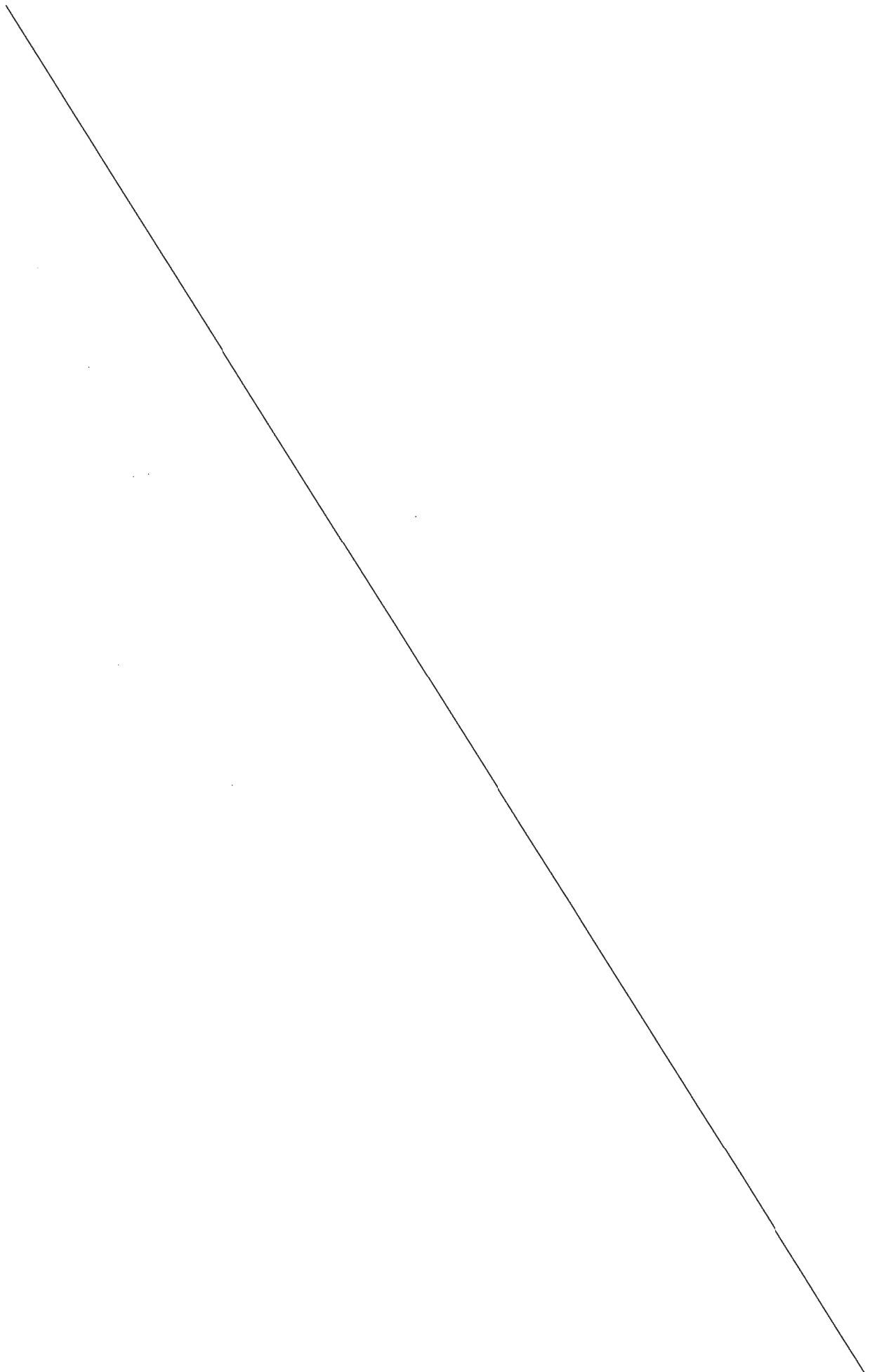
Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ID : 031-200073146-20251016-D2025_06_10-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-11

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet :</u> DM1 BA SAAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.
Monsieur le Président expose la nécessité de prévoir une décision modif
du Service Autonomie Aide pour :

- Compléter les crédits du chapitre 012 pour permettre les futures écritures de remboursement au budget principal en fin d'année
- Constituer quelques provisions pour dépréciation d'actif (écritures en fonctionnement et en investissement)
- Prévoir quelques acquisitions de matériel

Ces modifications s'équilibrent à 160 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62111 : Personnel administratif et hôtelier	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7331111 : Dotation globale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	105 000,00 €
R-73412 : Usager (hors EHPAD) - Pers. âgées - SAAD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-491 : Dépréciation des comptes de redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 49 : Dépréciation des comptes de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		170 000,00 €		170 000,00 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-1 et suivants,
Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2024-07-08 portant approbation du budget annexe primitif 2025 du SAAD,
Vu la délibération n° 2025-03-08 portant approbation du budget annexe supplémentaire 2025 du SAAD,
L'assemblée décide de :

- ADOPTER la décision modificative n°1 du budget annexe 2025 du SAAD conformément au tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-12

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			Objet : DM1 BA SSIAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose la nécessité de prévoir une décision modificative sur le budget annexe du Service Autonomie Soins pour :

- Augmenter les crédits pour rémunérer les infirmières libérales
- Augmenter les crédits au chapitre 012 pour les rémunérations des aides-soignants au regard de l'extension de capacité de 59 à 74 lits depuis le 1^{er} septembre 2025
- Intégrer la reprise du déficit 2023 par l'ARS

Ces modifications s'équilibrent à 121 032 € en fonctionnement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61118 : Autres	0,00 €	26 032,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	26 032,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62111 : Personnel administratif et hôtelier	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61561 : Informatique	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7311121 : Forfait global de soins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121 032,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121 032,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	121 032,00 €	0,00 €	121 032,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-1 et suivants,

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-07-09 portant approbation du budget annexe primitif 2025 du SSIAD,

Vu la délibération n° 2025-03-09 portant approbation du budget annexe supplémentaire 2025 du SSIAD,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER la décision modificative n°1 du budget annexe 2025 du SSIAD conformément au tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-13

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	
			Objet : Création d'un emploi au SAD-Aide

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge des ressources humaines, propose la création d'un emploi d'agent social pour compléter l'équipe des aides à domicile.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de ses services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé de créer le poste selon le tableau suivant :

Filière	Grades	Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Nb de poste	Date d'effet
Social	Agent social territorial	C1	13 heures	1	1/12/2025

Dans chaque cas, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique pour les emplois A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Monsieur le Président est chargé de nommer les agents affectés à ces postes.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu les articles L332-8 et L332-9 du Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des emplois,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER la proposition telles que présentée ci-dessus, avec une ouverture de poste à compter du 1^{er} décembre 2025
- MODIFIER en conséquence le tableau des emplois
- INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2025-06-14

Nombre			Séance du : 16 octobre 2025
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	49 + 9 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	

Objet :

Tarifs du séjour hiver

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Michèle SOUM (Castelbiague), Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Maryse CIVAL (Moncaup), Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à Maryse CIVAL, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Joël MASSIE (Beauchalot) a donné procuration à Jean-Luc PICARD, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Christian SALVADOR, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Jean-Pierre ESCAIG, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à François ARCANGELI, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Frédéric LAVAIL.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Cédric LABARRE (Arguenos), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel) et Alain BILLAUD (Soueich).

* * *

L'an deux mille vingt-cinq et seize octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric LAVAIL est désigné secrétaire de séance.

Madame Corinne ORTET, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, rappelle que la communauté de communes avait organisé pour la première fois en février 2025 un séjour hiver, lors des vacances de février, avec 32 jeunes de 8 à 14 ans.

Compte tenu du succès de ce séjour, Mme ORTET propose de renouveler durant les futures vacances d'hiver ce type de séjour en maintenant la grille tarifaire, différenciée par quotient familial :

Quotient familial	Tarif familles résidents CCCGS	Tarif familles extérieures
QF ≤ 400 €	61 €	83 €
400 < QF ≤ 600 €	150 €	194 €
600 < QF ≤ 800 €	211 €	278 €
800 < QF ≤ 1 000 €	272 €	361 €
1 000 < QF ≤ 1 200 €	333 €	444 €
1 200 < QF ≤ 1 400 €	394 €	528 €
1 400 < QF ≤ 1 600 €	455 €	611 €
1 600 < QF ≤ 2 000 €	544 €	722 €
2 000 < QF	605 €	803 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER les tarifs du séjour hiver tels que proposés dans le tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_06_3
Objet :	Budget previsionnel 2026 SAD-Aide
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20251016-D2025_06_3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20251016-D2025_06_3-DE-1-1_0.xml	text/xml	855 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-06-03 - Budget previsionnel 2026 SAD-Aide.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20251016-D2025_06_3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	108.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2025 à 17h09min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2025 à 17h09min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2025 à 17h09min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2025 à 17h09min55s	Reçu par le MI le 2025-10-22



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_06_3
Objet :	Budget previsionnel 2026 SAD-Aide
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20251016-D2025_06_3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20251016-D2025_06_3-DE-1-1_0.xml	text/xml	855 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-06-03 - Budget previsionnel 2026 SAD-Aide.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20251016-D2025_06_3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	108.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2025 à 17h09min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2025 à 17h09min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2025 à 17h09min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2025 à 17h09min55s	Reçu par le MI le 2025-10-22



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_06_4
Objet :	Budget previsionnel 2026 SAD-Soin
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20251016-D2025_06_4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20251016-D2025_06_4-DE-1-1_0.xml	text/xml	855 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-06-04 - Budget previsionnel SAD-Soin.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20251016-D2025_06_4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	103.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2025 à 17h10min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2025 à 17h10min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2025 à 17h10min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2025 à 17h10min46s	Reçu par le MI le 2025-10-22



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_06_10
Objet :	DM3 BP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20251016-D2025_06_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20251016-D2025_06_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	830 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-06-10 - DM3 BP.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20251016-D2025_06_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2025 à 17h13min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2025 à 17h13min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2025 à 17h13min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2025 à 17h13min27s	Reçu par le MI le 2025-10-22



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_06_11
Objet :	DM1 BA SAAD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20251016-D2025_06_11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20251016-D2025_06_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	835 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-06-11 - DM1 BA SAAD.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20251016-D2025_06_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	98 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2025 à 17h13min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2025 à 17h13min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2025 à 17h13min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2025 à 17h13min38s	Reçu par le MI le 2025-10-22



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_06_12
Objet :	DM1 BA SSIAD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20251016-D2025_06_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20251016-D2025_06_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	836 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-06-12 - DM1 BA SSIAD.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20251016-D2025_06_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	85.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2025 à 17h13min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2025 à 17h13min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2025 à 17h13min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2025 à 17h13min57s	Reçu par le MI le 2025-10-22